

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2014

Le dix huit février deux mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 février 2014, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TREPIED, Maire.

Etaients présents :

MM. Jean-Claude TREPIED, DUJARDIN, Mme LEPRINCE, MM. Bruno DOUTRELEAU, DAVID, LAMBERT, BRIAND, Mme PORA, M. DOUTRELEAU Lucien, Mme SEYER, M. BRIET.

Etaients absents excusés et représentés :

Emmanuel FAVEY, pouvoir à Richard BRIAND
Joël TREPIED, pouvoir à Annie LEPRINCE

Etait absent excusé :

Philippe BUREL

Etait absente :

Isabelle VIEVARD

Secrétaire de séance : Richard BRIAND



Il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 5 décembre dernier qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

⇒ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Sous la présidence de Lucien DOUTRELEAU, doyen d'âge, il est donné lecture détaillée du Compte Administratif 2013 établi par Monsieur le Maire, dont les opérations se résument ci-après :

Section de fonctionnement :

Résultat excédentaire 2012 reporté :	287 119,49 €
Recettes 2013 :	+ 640 049,97 €
Dépenses 2013 :	- 529 605,31 €
Soit un Excédent 2013 total :	397 564,15 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement reporté 2012 :	268 352,86 €
Recettes 2013 :	+ 289 005,56 €
Dépenses 2013 :	- 121 665,95 €
Soit un Excédent 2013 total :	435 692,47 €

Restes à réaliser en Recettes :	494 762 €
Restes à réaliser en Dépenses :	- 1 009 494 €

Le Compte Administratif 2013 est voté à l'unanimité.

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL** :

Monsieur le Maire rappelle que Madame le Receveur Municipal a dressé le Compte de Gestion de l'exercice 2013 dont les résultats sont en concordance avec ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2013 dressé par Madame CATEL, Receveur Municipal.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS 2013** :

Le Conseil Municipal CONSTATE les résultats cumulés de l'année 2013 et DECIDE D'AFFECTER au Budget Primitif 2014 :

- la somme de **79 039,53 €** à l'article 1068 pour couvrir les besoins en investissement et financer les restes à réaliser.

- la somme de **318 524,62 €** à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

- la somme de **435 692,47 €** à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté »

➤ **PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE**

- Devis de chauffage école primaire existante :

Monsieur le Maire informe ses collègues, que dans le cadre des travaux d'extension de l'école primaire, il a été évoqué la modification du chauffage électrique existant dans l'école actuelle. L'entreprise BICHOT ENERXIA, titulaire du marché, propose la mise en œuvre d'un réseau de chauffage depuis la pompe à chaleur.

Ces travaux sont subventionnables par le Département.

Le devis s'élève à 12 416,93 € H.T. soit 14 900,32 € T.T.C.

Par 11 voix POUR et 2 CONTRE (Bruno DOUTRELEAU, Régis DAVID), le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise BICHOT ENERXIA
- sollicite du Département une subvention au taux le plus élevé.

- Souscription d'une assurance dommages-ouvrage :

Monsieur le Maire informe, que dans le cadre de l'étude de sol réalisée par ABROTEC, un carottage a été effectué sur une profondeur de 10 mètres et à 3 endroits différents du terrain.

Régis DAVID souligne qu'il n'a pas pu être effectué sur la dalle béton où se trouveront les enfants.

Le rapport de cette étude de sol nous a été transmis courant janvier.

Dernièrement, les assurances SMACL et GROUPAMA, contactées en vue d'une souscription d'assurance dommages-ouvrages, nous ont demandé des informations complémentaires.

N'étant pas en possession des offres de prix demandées auprès de ces 2 compagnies d'assurances, la décision est différée à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

➤ **AVANT-PROJET ALLEE DES EPINCELLES – EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE SDE 76**

1-/ Proposition d'effacement du réseau :

Monsieur le Maire expose à ses collègues la proposition de l'effacement du réseau électrique Allée des Epincelles, modifiant aussi le réseau d'éclairage public, élaborée par le Syndicat Département d'Énergie 76 (SDE 76) et annonce la participation financière demandée à la Commune pour un montant de :

Réseau électrique :	8 019 €
Réseau Eclairage Public :	45 €
Total :	8 064 € T.T.C.

Régis DAVID propose qu'une convention de passage soit signée avec le résidant de l'Allée des Epincelles afin de transférer le réseau aérien, qui traverse sa parcelle, en réseau souterrain et ainsi permettre d'alimenter en électricité les propriétés voisines.

Cette proposition sera soumise au S.D.E 76.

Le Conseil Municipal décide donc de reporter son engagement quant à la participation communale.

2-/ Extension de réseau ERDF:

• Propriété de M. BANGURA :

Monsieur le Maire expose que suite à la construction de la maison de M. BANGURA, il y a lieu de procéder à l'extension du réseau électrique, à la charge de la commune.

En application de la décision prise par le Comité du Syndicat Départemental, cette contribution correspondant à la partie d'extension du réseau en domaine public une fois l'ouvrage de desserte réalisé et mis en service, s'élèvera à : 1 540 €.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait augmenté le taux de la taxe d'aménagement, le passant de 3 à 5 %, afin de permettre de couvrir les frais d'extension de réseau incombant à la commune.

• Projet Bouygues Immobilier :

Après consultation des services ERDF en vue de l'instruction du permis de construire, déposé par Bouygues Immobilier pour la construction de 23 logements rue des Fermes, une participation financière sera demandée à la Commune pour l'extension du réseau électrique pour un montant de 21 455,65 € H.T.

Bouygues Immobilier ne remboursera pas cette dépense, la taxe d'aménagement qu'ils auront à verser, étant instaurée pour subvenir à ces travaux.

Jean-Paul BRIET rappelle que le réseau d'assainissement ne passe pas dans cette partie de rue, seul un réseau unitaire refoule les eaux de pluie et les eaux usées à la mer.

Monsieur le Maire lui affirme que ces rejets se déversent à la station d'épuration.

➤ **PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT DU PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES)**

Monsieur le Maire informe ses collègues que les orientations générales d'aménagement et de développement durables du PADD du PLU doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal, lors de élaboration

du PLU et ce, au minimum deux mois avant l'arrêt du projet, comme le prévoit l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme.

Ces orientations générales du PADD s'inscrivent autour de 5 axes principaux :

- L'habitat et le fonctionnement urbain
- Le transport et les déplacements
- Les activités économiques
- Le paysage et le patrimoine
- L'environnement

Un débat s'instaure.

Jean-Paul BRIET déplore que la commune soit limitée dans l'extension des zones constructibles en périphérie du village.

Monsieur le Maire lui répond que cette limite est imposée par l'Etat, ceci afin de conserver les terres agricoles. Serge DUJARDIN précise que le SCOT fixe le taux de ces extensions.

Laurent LAMBERT souhaite que soit développé le logement locatif et soient préservées les résidences en principales plutôt qu'en secondaires.

Après concertation, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur ces orientations générales du PADD dans le cadre de la révision du POS en PLU.

➤ **CONTRAT DE MAINTENANCE DU PHOTOCOPIEUR ECOLE MATERNELLE : RENOUELEMENT**

Monsieur le Maire propose à ses collègues de renouveler le contrat de maintenance du photocopieur de l'école maternelle, signé avec la Société RICOH et arrivé à échéance, aux conditions suivantes :

- Durée de location : 60 mois
- Périodicité des loyers : trimestrielle
- Prix : 147 € HT
- Sans remplacement de matériel

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat liant la Commune à la Société RICOH.

➤ **REFECTION DU MUR DES GRANDES DALLES**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues qu'un nouveau devis pour la réfection totale du mur des Grandes Dalles a été établi par l'entreprise LEPLAY de Valmont. Le montant des travaux s'élève à 48 424,11 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise LEPLAY.

➤ **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT : MISE A DISPOSITION D'UN ABRI-VOYAGEURS**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de signer une convention avec le Département pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un abri-voyageurs sis rue de la Mairie.

L'objet de la présente convention est de définir les conditions juridiques et financières dans lesquelles l'installation, l'utilisation et l'entretien de cet abribus sont effectués.

La durée de la convention est fixée à un an, à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable tacitement par période d'un an.

Entendant l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 2 CONTRE (Bruno DOUTRELEAU, Régis DAVID) autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département.

➤ **SUBVENTIONS COMMUNALES :**

1-/ Aide au transport scolaire :

Le Conseil Municipal octroie la somme de 30 € à une famille saint-pierraise pour l'aide au transport scolaire pour son enfant se rendant au collège de Valmont.

2-/ Voyages scolaires :

Trois demandes ont été déposées en Mairie pour l'aide à des voyages, à savoir :

- l'Angleterre pour un collégien saint-pierrais pour la période du 14 au 18 avril prochains
- Le Pays de Galles pour un collégien saint-pierrais pour la période du 6 au 9 mai prochains
- la participation à un Raid Humanitaire du 4L Trophy 2014 dans le désert marocain d'un jeune Saint-Pierrais

Le Conseil Municipal accorde la somme de 30 € pour chacune de ces demandes.

3-/ Participation au frais de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la demande de Monsieur le Maire de Cany-Barville pour la participation aux frais de fonctionnement d'une classe primaire « CLIS » dans laquelle est scolarisé un enfant de la Commune. Le montant de cette participation est fixé à 600 €. Accordée à l'unanimité.

➤ **LOCATION SALLE DES POMMIERS AUX ASSOCIATIONS :**

Suite à la demande de l'Association « Temps-dance » pour une occupation supplémentaire de la salle des pommiers, il est proposé d'établir un contrat de location forfaitaire de la salle aux associations extérieures.

Un débat s'instaure.

Richard BRIAND et Emmanuel FAVEY proposent de faire payer tout organisme extérieur afin de couvrir les frais de chauffage, électricité.

Bruno DOUTRELEAU suggère de suspendre la location de la salle à cette association puisqu'elle n'a toujours pas fourni l'attestation d'assurance demandée.

Catherine SEYER rappelle que les adhérents ont payé une cotisation et qu'en cas de facturation de location de la salle, ce prix sera répercuté sur le montant de la cotisation.

Annie LEPRINCE propose que le responsable de l'association soit contacté pour évoquer cette location et lui réclamer attestation d'assurance et statuts de son association.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de reporter leur décision.

➤ **QUESTIONS DIVERSES** :

➤ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAU RUE DE L'HARMONIE : Le projet a été annulé par ERDF.

➤ COMMERCE AMBULANT : M. DAVID, poissonnier, arrête la vente ambulante et reviendra courant juin pour la saison estivale. Annie LEPRINCE déplore à nouveau ce changement.

➤ TERRAINS A CONSTRUIRE : Projet de division en 11 parcelles du terrain sis Allée des Epincelles pour la revente en terrain à construire. Les surfaces de ces parcelles sont de 1 000 m² afin d'y installer l'assainissement individuel.

➤ TAXE D'AMENAGEMENT : MODE DE CALCUL

Les projets de maisons individuelles, extensions d'habitation, annexes, piscine...sont soumis au versement de la taxe d'aménagement. Cette taxe est composée d'une part communale (5 %) et d'une part départementale (1,6 %). La valeur du m² est fixée par l'Etat à 712 € pour l'année 2014.

Le calcul s'effectue de la façon suivante :

Surface de plancher en m² x 712 € x 5 % (taux de la taxe d'aménagement) + 1,6 % (part départementale)

Les 100 premiers mètres carrés de surface de plancher d'une habitation sont à taux réduit soit 356 €

➤ Etablissement du tableau des permanences du bureau de vote des élections municipales des 23 et 30 mars

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Catherine SEYER :

- fait part d'un mauvais réglage de l'éclairage public de la rue de la Mairie qui fonctionne toute la nuit. Monsieur le Maire lui répond que suite à un court circuit, l'horloge a été shuntée.
- demande que certaines plaques de rues, effacées ou en mauvais état, soient remplacées.

Anita PORA demande que le chemin piétonnier qui mène la résidence « Le Doris » soit remis en état.

Emmanuel FAVEY, représenté par Richard BRIAND, s'interroge sur les rythmes scolaires à mettre en place pour la rentrée prochaine.

Le groupe de travail s'est-il réuni ? Un questionnaire a été réalisé par les parents d'élèves délégués. Quelles en sont les conclusions ? Annie LEPRINCE fait savoir qu'elle avait demandé les résultats de cette enquête qu'elle n'a toujours pas obtenus à ce jour.

Emmanuel FAVEY propose qu'un courrier soit adressé à Madame MOREL, Inspectrice de l'Education Nationale, pour connaître les compétences et les qualifications exigées des encadrants à engager. Monsieur le Maire répond qu'au besoin le recrutement se fera sous sa responsabilité.

Richard BRIAND :

- demande que des travaux de rebouchage de nids de poule soient entrepris rapidement.
- souhaite connaître l'ordre du jour de la Commission de Finances à venir et refuse d'aborder la préparation du budget, la laissant à la nouvelle municipalité qui sera élue. Réponse apportée : l'étude des livres de comptes des associations en vue de l'attribution des subventions 2014

Laurent LAMBERT :

- se fait le porte parole des résidents du lotissement « Les Cormorans » satisfaits des plantations effectuées suite au sondage réalisé auprès d'eux.
- fait remarquer que les joints de la façade de l'école rue du Musée seront à refaire après les travaux de l'extension. Monsieur le Maire lui rappelle que plusieurs murs sont à rejoiner (mairie, presbytère...)

Régis DAVID :

- demande où en sont les négociations avec l'agriculteur, responsable des dégradations, pour sa participation aux frais de remise en état du terrain bordant une propriété rue de la Gaiété ? Monsieur le Maire explique les raisons du refus de participer de l'agriculteur, les travaux seront pris en charge par la Commune à minima.
- fait part du rejet des eaux de pluie à la rue par le nouveau propriétaire de la rue du Calvaire. Le problème a été résolu.

Bruno DOUTRELEAU demande si les travaux de maçonnerie de l'extension de l'école ont été réalisés par le titulaire du marché ou par un sous-traitant. Réponse apportée : les 2.

Serge DUJARDIN précise que la Commission Environnement de la Communauté de Communes du Canton de Valmont va inscrire, en priorité au budget, les travaux afin de résoudre les inondations aux Grandes Dalles.

Enfin, Monsieur le Maire remercie toute l'équipe municipale pour le travail effectué tout au long de ces 6 dernières années.

La séance est levée à 23 heures 05.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

R. BRIAND

J.C. TREPIED